

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-24-0764 du 04/03/2024

Arrêté du 29 février 2024

ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT DU GRADE TRANSITOIRE
DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS DE LA LOIRE
ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Délégation encadrement supérieur et talents

RÉSUMÉ

Cet arrêté charge un administrateur de l'État du grade transitoire de l'intérim de la Direction régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique.

Date d'application : 16/03/2024

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT DU GRADE TRANSITOIRE DE L'INTÉRIM DE LA
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS DE LA LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT DU GRADE TRANSITOIRE
DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS DE LA LOIRE ET DU
DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**



ARRÊTÉ

chargeant un administrateur de l'État du grade transitoire de l'intérim de la
Direction régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA
SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration (administrateurs de l'État) ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2023 portant admission à la retraite de Mme Véronique PY.

ARRÊTE :

Article premier

M. Jean LABAYEN, administrateur de l'État du grade transitoire, chef de pôle à la Direction régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique, est chargé de l'intérim de la Direction régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique en remplacement de M^{me} Véronique PY.

Article 2

Cette mesure prend effet le 16 mars 2024.

Article 3

L'intéressé dispose d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente, qui peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4

Le Directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation

FAIT À PARIS, LE 29 FÉVRIER 2024

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU 2^{ÈME} GRADE
DÉLÉGUÉE ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET TALENTS

VÉRONIQUE BONCHE-ALQUIER

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Antoine Magnant, Directeur général par intérim

ISSN 2268-0756